

Au sommaire

- 9 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Vente. L'acquéreur évincé ne peut prétendre au remboursement des taxes foncières
Vente. Vente à réméré constituant un pacte commissaire prohibé
- 11 ENTREPRISE**
Sociétés civiles. Promesse de vente de parts de SCI : l'action en exécution est soumise à la prescription quinquennale
- 12 FAMILLE - PATRIMOINE**
Contrat de mariage. Clause de présomption de propriété du mobilier et collection d'antiquités constituée par un époux
- 14 FISCAL**
Mutation à titre gratuit. N'est pas inconstitutionnelle la taxation du don manuel au jour de sa révélation et non de sa réalisation
- 15 RURAL**
Agriculture. Agrandissement soumis à autorisation : appréciation du seuil fixé par le schéma départemental des structures agricoles
- 16 PROFESSION**
Notaires. Caisse centrale de garantie des notaires : suppression et remboursement de la cotisation d'entrée en fonction
Déontologie. Lors d'une prestation de serment, il est possible de substituer à la formule « je le jure » un engagement solennel

À LA LUNE

Principales mesures de la loi de finances rectificative pour 2021

La loi de finances rectificative du 19 juillet 2021 vise à financer les dispositifs de sortie de la crise sanitaire. Elle contient des mesures destinées à soutenir les entreprises, l'économie et les ménages. La prévision du déficit public est revue à - 9, 4 % du PIB.

> **LIRE P. 3**

La garantie d'éviction du fait personnel du vendeur prévaut sur l'usucapion de ce dernier

Un vendeur est tenu de garantir l'acquéreur d'un terrain contre toute éviction de son fait personnel, telle la possession trentenaire. Le vendeur ne peut opposer la prescription acquisitive du terrain dont il a conservé la possession : l'acquéreur peut lui opposer l'exception de garantie qui est perpétuelle. Par un arrêt publié du 30 juin 2021, la Cour de cassation réaffirme sa jurisprudence en matière de garantie d'éviction du fait personnel du vendeur. > **LIRE P. 1**